



DÉBATS DU SÉNAT

2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 149 • NUMÉRO 23

LA JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Déclaration de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 5 décembre 2013

LE SÉNAT

Le jeudi 5 décembre 2013

LA JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

L'honorable Claudette Tardif : Honorables sénateurs, je tiens à attirer votre attention sur la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes qui aura lieu demain, le 6 décembre.

Instituée en 1991 par le Parlement du Canada, cette journée souligne le triste anniversaire du meurtre de 14 jeunes étudiantes, en 1989, à l'École Polytechnique de Montréal, qui ont été tuées parce qu'elles étaient des femmes. Depuis cette journée tragique, nous avons réalisé certains progrès au Canada. Il n'y a pas si longtemps, plusieurs formes de violence à l'égard des femmes étaient banalisées.

• (1340)

La violence conjugale était perçue comme une affaire relevant de la sphère privée. Trop souvent, les victimes restaient silencieuses en raison de la honte ou de la crainte qu'elles ressentaient, ou parce qu'elles pensaient qu'elles étaient à blâmer. Même quand les victimes signalaient un cas de violence, trop souvent elles étaient renvoyées chez elles sans intervention concrète.

Beaucoup trop de femmes se sentaient isolées et piégées et, par conséquent, la violence pouvait mener à de plus graves tragédies. Au cours des dernières décennies, la mise en œuvre de mesures favorisant la promotion des droits fondamentaux et l'égalité entre les femmes et les hommes, la création de refuges et d'autres institutions en aide aux victimes, des efforts de sensibilisation, le travail acharné sur le terrain d'organisations féministes ont tous eu un impact positif sur la vie de nombreuses femmes.

Ces efforts ont encouragé des victimes à rompre le silence ou ont prévenu la violence en amont. Ils ont éveillé la conscience des femmes à l'égard de leur droit de vivre à l'abri de la violence. Plus fondamentalement, ces efforts ont donné lieu à des changements culturels qui nous permettent aujourd'hui d'aborder le problème de la violence à l'égard des femmes de façon concrète et significative.

Honorables sénateurs, en dépit de ces progrès, la violence à l'égard des femmes demeure un problème grave aujourd'hui. À l'échelon mondial, une femme sur trois sera battue, violée ou brutalisée par un partenaire au cours de sa vie. Au Canada, malgré des progrès indéniables, tous les jours on compte plus de 3 000 femmes ainsi que leurs 2 500 enfants qui séjournent dans les divers refuges d'urgence afin d'échapper à la violence conjugale.

En moyenne, une femme est tuée par son partenaire tous les six jours. Au cours des 30 dernières années, on compte près de 600 cas connus et non résolus de femmes, de mères et de sœurs autochtones qui ont été assassinées ou sont portées disparues.

Cette violence continue de s'alimenter à plusieurs sources : l'impunité, le silence, l'insuffisance de soutien et de ressources, et une culture qui dévalorise encore la femme à plusieurs égards.

D'ailleurs, la semaine dernière encore, j'ai lu un article qui déplorait la violence sexuelle toujours présente sur les campus universitaires canadiens, ainsi qu'une attitude de certains policiers qui consiste à rejeter une partie du blâme sur les victimes.

Honorables sénateurs, demain, des milliers de Canadiens et de Canadiennes se réuniront pour participer à l'une des nombreuses vigiles se déroulant à travers le pays, afin d'unir leurs voix pour dénoncer la violence dont sont victimes les femmes au Canada et dans le monde.